



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes
éducation
nationale

**Direction des
services
départementaux
de l'éducation
nationale
des Alpes-
Maritimes**

Tél : 04 93 53 70 70
fax : 04 93 72 64 17

Affaire suivie par :
Christian PELLE

Téléphone
04 93 72 63 66

Fax
04 93 72 63 22

Mél.
christian.pelle@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

Nice, le 14 mars 2013

Le Recteur de l'Académie de Nice
Chancelier des Universités

à

Monsieur le directeur de l'IUFM
Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de
SEGPA annexées aux collèges
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et
professeur(e)s des écoles les appels à candidature suivants :

- Direction d'école avec section(s) internationale (s)
- Maître animateur Informatique de la Circonscription ASH

Vous trouverez en annexe le descriptif des postes.

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature,
à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale des
Alpes Maritimes, Division du personnel, Dipe 2, et simultanément par voie
hiérarchique **pour le 29 mars 2012**

Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur Académique

Philippe JOURDAN

DIRECTION D'ECOLES AVEC SECTION(S) INTERNATIONALE(S)

POSTE	OBJECTIFS et MISSIONS	QUALITES REQUISES
Direction d'école avec section(s) internationale (s) Réseau "cœur de ville international": - Ecole élémentaire AUBER de Nice - Ecole élémentaire Th. Roméo 1 Nice - Ecole élémentaire Th. Roméo 2 Nice - Ecole primaire Ronchèse Nice Ecole de Garbejaire de Valbonne	❖ Direction d'école accueillant des sections internationales. Outre les missions habituelles d'un directeur d'école, se montrer vigilant sur les points suivants :	□
	L'organisation des apprentissages de façon à répondre aux besoins de tous les élèves, qu'ils soient ou non inscrits en section internationale	Pilotage du conseil des maîtres pour l'organisation des emplois du temps et des services. Intérêt et capacité à mobiliser pour l'élaboration de projets pédagogiques à vocation internationale (en lien avec le projet d'école, de circonscription ou de territoire)
	Le recrutement des élèves candidats pour entrer en section internationale : information aux familles, conception des tests par et avec les CPD LV et les enseignants des écoles du réseau "Cœur de ville internationale" pour les écoles de Nice, avec ceux de l'école des Sartoux, pour Garbejaire (avec l'appui des corps d'inspection), organisation des épreuves.	Travail d'équipe et maîtrise des outils informatiques de gestion et de communication (logiciels et applications) .
	La participation au conseil de section pour contribuer à la régulation et à l'évaluation du fonctionnement et des résultats de la section internationale.	Analyse et évaluation. Cohésion territoriale et harmonisation des procédures. Relations avec les usagers.
	Le partenariat avec la collectivité et avec les associations engagées dans le fonctionnement de la section internationale de façon à en garantir l'efficacité et à faire bénéficier les autres élèves de l'école de ce partenariat (aspects culturels et linguistiques).	Ecoute et prise d'initiative. Relations avec les partenaires associatifs. Elaboration et montage de projets d'ouverture internationale (expositions, échanges -via réseaux numériques et voyages-, appariements...)
	La continuité des apprentissages de l'école au collège, de façon à garantir les accompagnements nécessaires aux élèves les plus fragiles dans leurs parcours scolaires.	Participation aux commissions de liaison et aux stages communs 1er/2nd degrés sous l'autorité de l'IEN et du Principal du collège. Identification des attentes des enseignants et mise en relation avec les besoins des élèves.

Poste de MAI de la circonscription A.S.H.

POSTE	(cf. circulaire n°91-117 du 14 mai 1991) Poste ouvert aux enseignants inscrits sur la liste d'aptitude MAI, titulaires d'un CAFIPEMF nouvelles technologies et ressources éducatives et inscrits sur la liste d'aptitude Conseiller Pédagogique
OBJECTIFS et MISSIONS	- Amener les enseignant(e)s à utiliser, de façon efficace, les nouvelles technologies au bénéfice des apprentissages. - Amener les élèves à maîtriser les nouvelles technologies d'information et de communication. - Assurer la liaison avec tous les établissements de la circonscription. - Participer aux animations spécifiques sur toutes les circonscriptions du département. - Participer activement au groupe départemental Mission TICE et mettre en œuvre la politique départementale dans la circonscription. - Effectuer les compilations d'enquêtes nécessaires. - Être capable de veille technologique (s'informer régulièrement des évolutions technologiques). - Contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements distribués. - Mettre en œuvre le projet de circonscription. - Contribuer à l'élaboration du tableau de bord de circonscription. - Intervenir en formation initiale et continue dans les différents domaines de l'ASH. - Apporter de l'aide aux débutant(e)s ou aux enseignant(e)s qui le nécessitent. - Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la formation des Auxiliaires de Vie Scolaire. - En lien avec chaque circonscription ou établissement du 2nd degré, intervenir pour aider les enseignants du premier et second degré à adapter au mieux les enseignements aux élèves ayant un P.P.S. - Contribuer à l'élaboration et la mise en place des conventions établies avec les établissements possédant une Unité d'Enseignement. - Aider les équipes d'enseignants spécialisés à concevoir des projets pédagogiques innovants.
QUALITES REQUISES	- Être capable de mettre en œuvre des activités pédagogiques aux côtés des enseignant(e)s. - Être capable de mener des interventions simples sur les matériels. - Être capable d'apporter des conseils auprès des partenaires. - Être capable de travailler sur les statistiques (EVA...). - Être compétent dans le domaine des savoirs (réglementaires, pédagogiques...). - Être compétent dans le domaine des savoir-faire (mise en place de projets, définition d'objectifs...). - Être compétent dans le domaine des savoir-Être (distanciation, écoute, communication...). - Maîtriser parfaitement les spécificités de l'ASH. - Mobilité géographique sur tout le département.

